



bts en alternance - congés

Par **vanessa6**, le **08/06/2009** à **21:39**

Bonjour,
je suis en fin de contrat BTS en alternance 2ème année.
J'ai posé mes congés pour août 2009 (il me reste environ 6 semaines de vacances).
mon patron me les a refusés, à cause de manque de personnel. Il m'a ensuite imposé des congés (environ 8 jours)
Question :
Mon patron a-t-il le droit de m'imposer des congés ?
Quelles sont mes droits ?
Merci

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **22:34**

Bonsoir,
Oui, votre patron a le droit de vous imposer des congés.
[citation]Quelles sont mes droits ?[/citation]
En ce qui concerne les congés, vous n'avez aucun droit. C'est votre patron qui décide.
A la fin de votre contrat, les congés qui n'ont pas été pris vous seront payés.
Cordialement.